URBANISME ET AMÉNAGEMENT - Schémas de cohérence territoriale, parcs naturels régionaux et agences d'urbanisme

Echelons administratifs

- Préfecture de région
- Préfecture
- Sous-préfecture
- Limites des départements

Parcs naturels régionaux (PNR)

- Périmètre des PNR

Schémas de cohérence territoriale (SCoT)

- Approuvés et en cours de révision
- Approuvés
- En cours d'élaboration

Agences d'urbanisme

- Agence d'Urbanisme de CAen-Métropole
- Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure
- Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'estuaire de la Seine

SCoT : document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage

Agence d'urbanisme : organisme associant l'Etat et les collectivités locales, elles conduisent au niveau des agglomérations des études nécessaires à la mise en oeuvre des politiques publiques comme l'élaboration des documents de planification urbaine (SCOT, plan local d'urbanisme...).

Les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé "Parc naturel régional" un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

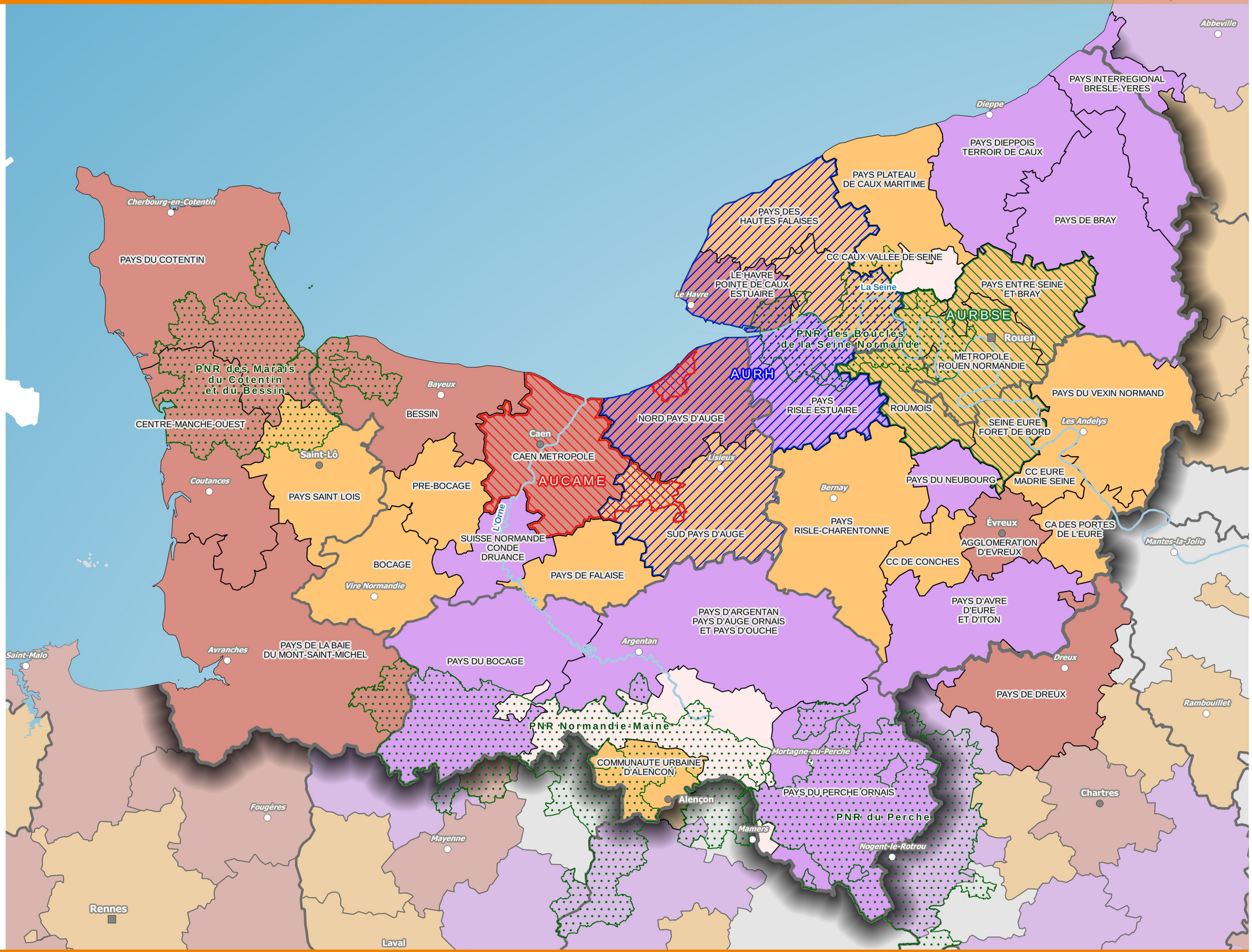

Sources :
IGN Geofla 2013
Sudocuh wfs: Etat au 07/03/2017
DREAL Normandie 2017
Production:
Le 04/04/2017 - DREAL-NORMANDIE

0 15 30 km

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE